

Une charte pour les pêcheurs plaisanciers Après le Grenelle de l'environnement, les pêcheurs plais

Une charte pour les pêcheurs plaisanciers
Après le Grenelle de l'environnement, les pêcheurs plaisanciers s'appêtent à signer avec le ministre Jean-Louis Borloo une « Charte mer pour une pêche responsable ». Cinq mesures seront appliquées pendant une période d'observation de deux ans : une déclaration annuelle individuelle, gratuite et obligatoire, le marquage des poissons pêchés pour en interdire la revente, la mise en place de conventions de lutte contre le braconnage, le respect d'une période de repos pour les espèces menacées, le renforcement de la sensibilisation sur le terrain. « **Les orientations futures de la pêche de loisir dépendent pour beaucoup de votre attitude et de l'observation de ces règles simples** » souligne Jean Kiffer, président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers.